

H2 - LA MÉDITERRANÉE ANTIQUE : LES EMPREINTES GRECQUES ET ROMAINES

Séance 1 : 1 heure

Introduction

Doc. vidéoprojeté : « L'acropole d'Athènes » (avec carte et frise commune)

Doc. vidéoprojeté : « Le colisée de Rome » (avec carte et frise commune)

- La démocratie athénienne et l'Empire romain ont laissé une empreinte forte dans nos sociétés.
- Athènes est une **citée** (territoire comprenant une ville et des campagnes environnantes, sur lequel s'exerce une autorité politique) de petite taille, située à l'Est de la Grèce continentale. C'est une **démocratie** (régime dans lequel les citoyens ont le pouvoir). Au V^{ème} siècle avant J.-C., sous **Périclès**, Athènes étend son influence politique, militaire, économique et culturelle sur les autres cités grecques.
- L'**Empire** (régime fondé sur le pouvoir d'un seul homme, qui se transmet de manière héréditaire) romain, quant à lui, est un territoire immense qui se trouve sur tout le pourtour de la mer Méditerranée. Il est fondé par **Auguste**, en **27 avant J.-C.** L'influence romaine est diffusée par les conquêtes militaires, par la diffusion de la culture romaine mais aussi par la diffusion du christianisme.
- **Problématique : Pourquoi la démocratie athénienne et l'Empire romain sont-ils encore des modèles politiques et culturels influents de nos jours ?**

I. L'empreinte athénienne en Méditerranée au V^{ème} siècle avant J.-C.

A. Une cité démocratique qui fait exception dans le monde grec

Point de passage et d'ouverture 1 : « Périclès et la démocratie athénienne » (pages 30-31)

Doc. 1 page 30 : « Un chef d'État aux réformes critiquées »

Doc. 2 page 29 : « Les institutions de la démocratie athénienne sous Périclès »

Consigne : Présentez le doc. 1a page 30 puis, en analysant les documents, vous montrerez les bienfaits et les limites de la démocratie athénienne sous Périclès.

Point méthode : Présenter un document en histoire

- identifier la nature exacte du document
 - présenter l'auteur en quelques lignes
 - donner sa date d'élaboration et présenter le contexte
 - résumer en quelques lignes le contenu du document
 - mentionner la source du document
- Entre **445 et 429 avant J.-C.**, **Périclès** est à la tête de la cité d'Athènes. Il a été **élu 15 fois d'affilée comme stratège** : il s'agit du poste de magistrat chargé des affaires militaires.
 - Sous Périclès, la démocratie athénienne présente certains bienfaits :
 - la démocratie offre des droits politiques aux **citoyens** (personnes qui, au sein d'un régime politique, disposent de droits et de devoirs) :
 - ils peuvent se réunir 10 fois par an à l'*ecclésia* ;
 - ils tirent au sort ou élisent les citoyens qui siègent à l'héliée, à la *boulè* et ceux qui sont magistrats ;
 - la démocratie est renforcée par des réformes menées par Périclès : en 461 avant J.-C., il fait limiter les pouvoirs de l'aéropage (tribunal composé des citoyens issus des catégories sociales les plus aisées), ce qui renforce les pouvoirs de l'héliée ;
 - Mais sous Périclès, la démocratie présente aussi certaines limites :
 - celle-ci est dirigée par un homme éduqué et disposant d'argent : l'égalité entre les citoyens est assurée devant la loi mais pas réellement dans la vie politique ;
 - seuls les descendants de citoyens peuvent l'être à leur tour : les enfants de non-citoyens, les femmes, les esclaves et les étrangers sont exclus de la citoyenneté ;
 - dans la vie politique athénienne, il est aussi fait état de corruption par l'argent.

B. Une cité qui s'impose peu à peu sa domination sur le monde grec

Doc. vidéoprojeté : « La bataille de Salamine (478 avant J.-C.) »

Doc. page 26 : « Extension et tensions de l'Empire athénien au V^{ème} siècle avant J.-C. »

- En 478 avant J.-C., après sa victoire à Salamine sur les Perses, Athènes crée une alliance militaire avec la quasi-totalité des cités grecques (sauf Sparte, qui crée une autre alliance militaire) : cette alliance prend le nom de ligue de Délos et s'étend tout autour de la mer Égée.

Doc. 3 page 29 : « L'impérialisme athénien »

Doc. 5 page 31 : « Une utilisation contestée du trésor de la ligue »

Consigne : En analysant les documents, vous montrez par quels moyens Athènes impose sa domination sur les autres cités grecques membres de la Ligue de Délos.

Point méthode : Analyser une consigne pour organiser sa réponse

- 1^{er} cas de figure : la consigne donne explicitement les parties : il faut donc être attentif aux verbes et aux mots de liaisons (qui donnent le nombre et l'ordre des parties)
 - 2^{ème} cas de figure : la consigne ne donne pas explicitement les parties : il faut identifier le mot dans la consigne qui permet de faire au moins deux parties (ici « moyens »)
- Athènes utilise plusieurs moyens pour imposer sa domination aux cités de la ligue de Délos :
 - un décret, gravé sur une stèle de marbre, précise qu'Athènes domine les cités de la ligue de Délos : il est installé sur l'agora de chaque cité membre de la ligue ;
 - l'application de ce décret est obligatoire, même si les cités le refusent ;
 - dans toute la ligue, l'usage d'une monnaie autre que celle d'Athènes est interdite ;
 - Périclès, en 454 avant J.-C., a fait transférer le « trésor de tous les Grecs » (c'est-à-dire la contribution financière que chaque cité verse pour financer la ligue) et l'utilise afin de financer de travaux d'embellissement dans Athènes.
 - La domination qu'Athènes exerce sur les cités de la ligue de Délos est qualifiée d'impérialisme (politique visant à placer d'autres États sous sa domination politique ou économique). Athènes est donc une thalassocratie (territoire qui impose sa puissance par sa maîtrise de la mer).

C. Une cité contestée dont la démocratie finit par être renversée

Doc. 5 page 29 : « Une cité en proie aux tensions internes »

Doc. 5 page 31 : « Une utilisation contestée du trésor de la ligue »

Consigne : En analysant les documents, vous expliquerez les raisons pour lesquelles des cités grecques ont contesté la domination athénienne au V^{ème} siècle avant J.-C.

- Plusieurs raisons expliquent que la domination athénienne ait entraîné des contestations :
 - Périclès a interdit à la cité de Mégare de commercer en mer Égée : cette cité – puis d'autres – se sont soulevés contre la domination athénienne ;
 - le déplacement du trésor de la ligue de Délos vers Athènes et son utilisation pour financer des travaux d'embellissement génère des tensions au sein de la ligue de Délos : certaines ont refusé de payer le tribut (impôt finançant la ligue de Délos).

Doc. page 26 : « Extension et tensions de l'Empire athénien au V^{ème} siècle avant J.-C. »

Doc. vidéoprojeté : « La destruction des murs d'Athènes (404 avant J.-C.) »

- Au sein de la ligue de Délos, des cités se révoltent contre l'impérialisme athénien : en 440 avant J.-C., Samos refuse l'intervention athénienne dans le conflit qui l'oppose à Milet mais elle est vaincue par Athènes : Samos livre sa flotte et une démocratie lui est imposée alors qu'elle était gouvernée par une oligarchie (régime dans lequel un petit groupe détient le pouvoir).
- Certaines cités grecques, extérieures à la ligue de Délos, refusent la domination athénienne : Sparte déclenche une guerre contre Athènes, la guerre du Péloponnèse (431-404 avant J.-C.). En 411 avant J.-C., la démocratie est une première fois renversée à Athènes (et remplacée par une oligarchie). La démocratie est rétablie en rapidement après puis renversée de nouveau en 404 avant J.-C., lors de la défaite militaire d'Athènes et de la dissolution de la ligue de Délos.

II. L’empreinte romaine en Méditerranée du I^{er} siècle avant J.-C. au IV^{ème} siècle après J.-C.

A. Un empire qui naît de crises et du renversement de la République

Point de passage et d’ouverture 2 : « Le principat d’Auguste et la naissance de l’Empire romain » (pages 36-37)

Chronologie page 36 : « Dates clés : Auguste et la fondation du Principat »

Doc. 1 page 36 : « Auguste en *imperator* »

- Au I^{er} siècle avant J.-C., Rome connaît une période de crises. En 44 avant J.-C., Jules César est assassiné : son héritier, Octave, se lance dans une guerre pour pouvoir succéder à Jules César. Il lutte contre les partisans de la République (régime politique en place à Rome entre 509 et 27 avant J.-C., où le pouvoir est partagé entre les citoyens, les magistrats et le Sénat). Il lutte également contre Marc Antoine, son principal rival pour accéder au pouvoir : lorsque celui-ci est vaincu à la bataille d’Actium en 31 avant J.-C., Octave peut accéder seul au pouvoir.
- En 27 avant J.-C., Octave décide de transformer le régime politique romain : les institutions de la République ne sont plus adaptées pour gouverner un territoire aussi vaste. Dès lors, Octave devient le *Princeps* (le premier en latin, signifiant qu’il détient le pouvoir politique suprême) et est nommé *Augustus* (nom auparavant réservé aux dieux qui confirme le caractère sacré de sa personne) par le Sénat. À partir de cette date, on parle de *principat* pour désigner le pouvoir politique d’un seul homme, l’Empereur, à la tête de l’Empire romain.
- Cependant, il tente de maintenir les apparences républicaines : le Sénat et les magistrats sont conservés (mais leurs pouvoirs sont amoindris). Il se partage d’ailleurs le contrôle des provinces avec le Sénat (certaines dépendant directement de lui et certaines dépendant du Sénat).

B. Un empire qui développe un territoire immense par des conquêtes

Doc. 1 page 38 : « Un empire consolidé »

Doc. page 27 : « L’Empire romain à la fin du IV^{ème} siècle »

Consigne : En analysant les documents, vous localiserez les territoires conquis par l’Empire romain à partir du I^{er} siècle après J.-C. puis vous expliquerez les moyens qui permettent d’intégrer et de maintenir ces nouveaux territoires dans l’Empire romain.

- De nouveaux territoires sont conquis par les différents empereurs romains à partir du I^{er} siècle après J.-C. : ces territoires se situent aux marges de l’Empire (la Bretagne, la Germanie, la Dacie, la Thrace, la Cappadoce, l’Arabie et la Mauritanie). Après le règne d’Auguste, l’Empire s’étend donc vers le Nord, vers l’Est et vers le Sud (mais l’Arménie et la Mésopotamie sont abandonnées sous le règne d’Hadrien en 117 après J.-C.).
- Plusieurs moyens intègrent et maintiennent ces nouveaux territoires dans l’Empire romain :
 - les empereurs voyagent au sein de l’Empire et mènent des campagnes militaires pour conquérir des territoires : Tibère conquiert la Cappadoce en 17 après J.-C. ;
 - certaines frontières menacées par des peuples barbares (non-romains) sont fortifiées par l’édification de *limes*, comme c’est le cas du mur d’Hadrien, au Nord de la Bretagne. Des camps de légionnaires sont installés à proximité de ces frontières pour en assurer la protection ;

Une colonie fondée sous Auguste dans la province de Narbonnaise : Tolosa

- de nombreuses colonies (cités créées de toute pièce, souvent à l’emplacement d’un camp militaire romain, afin de peupler les nouveaux territoires conquis par des citoyens romains) sont créées à partir du I^{er} siècle avant J.-C. dans les territoires nouvellement conquis. C’est le cas de Tolosa (Toulouse aujourd’hui) fondée par Auguste en 14, comme le prouve la borne milliaire de Saint-Couat. Ces colonies sont édifiées avec un plan en damier et des bâtiments typiquement romains (théâtre, thermes...). Cette diffusion de la culture romaine par l’implantation de citoyens et la construction d’édifices est appelée *romanisation*.

C. Un empire qui brasse des héritages culturels et religieux variés

• Au sein de l'Empire romain, plusieurs héritages culturels et religieux se mélangent : l'héritage grec, notamment, puisque la religion polythéiste romaine est directement inspirée de celle des Grecs. Dans chaque province de l'Empire, il existe aussi des traditions locales, comme le judaïsme et le christianisme qui sont deux religions monothéistes. Les juifs et les chrétiens refusent le culte impérial (culte rendu par les habitants de l'Empire à l'Empire, qui a un caractère sacré) : ils sont donc victimes de **persécutions** (répression et exécutions des chrétiens sous l'Empire romain entre le I^{er} et le IV^{ème} siècle avant J.-C.). Au sein de l'Empire romain, un véritable **syncrétisme** (mélange culturel ou religieux réciproque) culturel s'opère.

Point de passage et d'ouverture 3 : « Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement » (pages 42-43)

Doc. 3 page 43 : « Le christianisme, religion autorisée »

Doc. 2 page 41 : « La christianisation de l'Empire du I^{er} au V^{ème} siècle »

Consigne : En analysant les documents, montrez que l'action de l'empereur Constantin, au IV^{ème} siècle, a contribué à la christianisation de l'Empire et à sa réorganisation territoriale.

Point méthode : Analyser un texte en histoire

- d'abord, citer le texte entre guillemets (en marquant le numéro des lignes)
- puis, expliquer la citation en mobilisant des connaissances tirées du cours (vous devez apporter des éléments extérieurs au document, que celui-ci ne mentionne pas)

• Sous son règne (306-337), **Constantin** – empereur de l'Empire romain d'Occident – contribue à la **christianisation** (diffusion du christianisme parmi les habitants et au sein du territoire) de l'Empire romain. En **313 après J.-C.**, il rencontre Licinius – empereur de l'Empire romain d'Orient – et ils rédigent ensemble l'**édit de Milan** qui mentionne les points suivants :

- « donner aux chrétiens comme à tous la libre faculté de suivre la religion de leur choix » (lignes 8-10) : la liberté de culte est reconnue ;
- « être bienveillant et propice à nous-mêmes et à tous ceux qui se trouvent sous notre autorité » (lignes 12-14) : les persécutions sont définitivement arrêtées ;
- « les locaux où les chrétiens avaient auparavant l'habitude de se réunir (...) doivent leur être rendus » (lignes 14-17) : les églises, saisies par les Romains, sont restituées aux chrétiens qui peuvent pratiquer leur culte.

• Constantin contribue aussi à la christianisation de l'Empire par la convocation d'un **concile** (réunion de tous les évêques). Le **concile de Nicée** en **325 après J.-C.** décide que l'organisation de l'Église chrétienne sera calquée sur l'organisation administrative de l'Empire : les évêques sont installés dans les capitales des provinces de l'Empire. **Constantin se convertit** d'ailleurs au christianisme sur son lit de mort en **337 après J.-C.** Au plan territorial, il réorganise l'Empire : dès 330 après J.-C., il fait bâtir une deuxième capitale – appelée Constantinople. Cette réforme ouvre la voie à la division définitive de l'Empire (qui est décidée par Théodose en 395 après J.-C. car l'Empire est trop vaste pour être dirigé en un seul bloc). Même si le berceau du christianisme se trouve originellement en Orient (autour de Jérusalem), il se déplace dans un premier temps autour de Constantinople (où sont organisés tous les premiers conciles) puis définitivement à Rome (avec l'implantation de la papauté, décidée au concile de Nicée). Le christianisme devient **religion officielle de l'Empire** par décision de **Théodose** en **392 après J.-C.**

Conclusion

- Athènes est une démocratie où les citoyens participent à la vie politique et où la vie culturelle et intellectuelle est riche. Ce modèle politique et culturel est transmis aux Romains par la conquête de la Grèce en 146 avant J.-C. Dans l'Empire romain, les traditions culturelles se mélangent.
- L'héritage politique et culturel de l'Antiquité (la démocratie et le christianisme) est parvenu jusqu'à nous par son implantation géographique mais aussi par sa persistance dans le temps.